

Mot d'ouverture et comptes rendus

Extrait, Groupe de discussion sur les IFRS® – Compte rendu de la réunion du 23 septembre 2020

LE POINT SUR LES DISCUSSIONS ANTÉRIEURES DU GROUPE

Réévaluation des comptes d'une filiale et comptabilisation d'une acquisition d'actifs

Lors de sa réunion de mai 2020, le Groupe a recommandé au CNC de suggérer à l'IASB d'examiner la réévaluation des comptes d'une filiale et la comptabilisation d'une acquisition d'actifs à l'occasion de la consultation de 2020 sur son programme de travail.

Le CNC a discuté de cette recommandation lors de sa réunion du 7 juillet 2020 et a accepté de prendre ces deux questions en considération, en plus des autres éléments qui pourraient être examinés, lorsqu'il délibérera de sa réponse à la consultation de 2020 sur le programme de travail de l'IASB.

AUTRES QUESTIONS

Rappels sur les documents de consultation de l'IASB®

Dispositions générales en matière de présentation et d'informations à fournir (états financiers de base)

En décembre 2019, l'IASB a publié son exposé-sondage intitulé *Dispositions générales en matière de présentation et d'informations à fournir* (états financiers de base). La date limite de réception des commentaires était le 30 septembre 2020. L'IASB a proposé de nouvelles dispositions en matière de présentation des états financiers et d'informations à fournir, l'accent étant tout particulièrement mis sur l'état du résultat net. Les propositions se traduiraient par une nouvelle norme IFRS dont les dispositions générales régiraient la présentation et les informations à fournir et s'appliqueraient à toutes les sociétés, et qui remplacerait IAS 1 *Présentation des états financiers*.

Goodwill et dépréciation

En mars 2020, l'IASB a publié le document de réflexion intitulé *Regroupements d'entreprises – Informations à fournir, goodwill et dépréciation*. La date limite de réception des commentaires est le 31 décembre 2020. Le document de réflexion expose les positions préliminaires de l'IASB quant à la manière dont les sociétés peuvent améliorer les informations qu'elles fournissent, de sorte que les investisseurs puissent plus facilement exiger d'elles de justifier la décision d'acquérir d'autres entreprises. Les positions préliminaires portent essentiellement sur la comptabilisation du goodwill et sur la communication d'informations à son égard, et comportent notamment des mesures de simplification des tests de dépréciation.

Obligation locative découlant d'une opération de cession-bail

L'IASB a décidé de proposer une modification de portée limitée à IFRS 16 *Contrats de location*, en précisant de quelle façon le vendeur-preneur doit appliquer les exigences d'évaluation ultérieure de la norme à l'obligation locative découlant d'une transaction de cession-bail. L'IASB prévoit publier l'exposé-sondage à cet effet en novembre 2020. Les parties prenantes sont invitées à surveiller cette question et à transmettre leurs commentaires à l'IASB.